

ATTESTATION

Je soussigné :(nom du vétérinaire)
Exerçant à :(adresse du vétérinaire)
Tél..... Fax.....

Certifie :

*** Avoir personnellement vérifié le tatouage n° :**

Nom et affixe du chien :

N° du L.O.F. :

Nom du père :

Nom de la mère :

Né(e) le :

Appartenant à M. et/ou Mme :

Adresse :

Tél..... Fax.....

*** Et avoir pratiqué la radiographie de dépistage de la dysplasie de la hanche sur cet animal :**

- Sans préparation (*)

- Sous sédation (*).....(N.D. du sédatif)

- Sous anesthésie générale (*).....(N.D. de l'anesthésique)
(Rayer les mentions inutiles et compléter éventuellement par le médicament utilisé)

Fait à(lieu), le.....(date)

Le résultat de la lecture sera communiqué à la S.C.C. et j'autorise le Club à utiliser et à publier celui-ci.

Signature et cachet du vétérinaire - Signature du propriétaire

Nous vous rappelons que pour obtenir l'homologation des titres de trialer, de Champions des Field-Trial (Printemps, Automne, et de Travail), de Champion de Conformité au Standard, ainsi que pour la cotation des géniteurs (à partir de 2 points 1er choix),

il est indispensable que votre Vizsla soit degré A ou B pour les poils ras, et les poils durs.

Seules les radios effectuées après l'âge de 12 mois seront acceptées pour lecture.

Les radiographies doivent être identifiées par marquage indélébile dans le film et les mentions requises sont les suivantes :

> Nom du chien avec affixe > Numéro de tatouage. > Nature du poil. > Date de naissance.

> Date de prise de la radiographie. > Race et sexe. > Côté droit ou gauche. > Nom du vétérinaire.

Votre vétérinaire devra, en plus, vous fournir une attestation, certifiant qu'il a lu, lui-même, le numéro de tatouage de votre chien directement sur l'animal (voir ci-dessous).

La radiographie et l'attestation du vétérinaire sont à envoyer à l'un des deux lecteurs suivants :

Dr Jacques DRAPE

Les Florales B – 20 Chemin de Lafilaire – 31500 TOULOUSE - jacques.drape.3@orange.fr

Il est possible d'adresser les radiographies par courriel sous format dcm (dicom)

Dr Jean Philippe ACHDOU

105 Avenue Jean Jaurès – 63540 ROMAGNAT- Tél : 04 73 26 47 11

Vous devez y joindre une grande enveloppe timbrée pour le retour de la radiographie et un chèque de : 25 € à l'ordre du vétérinaire. Le délai de lecture est d'environ 1 mois.

Faites parvenir au plus tôt une photocopie du résultat de lecture et du pedigree, pour enregistrement à la S.C.C. à

**VIZSLA CLUB DE FRANCE - Nathalie PARENT, Présidente
11, rue Jules FERRY - 59127 WALINCOURT**

